

PARTIE 7. Résumé non technique

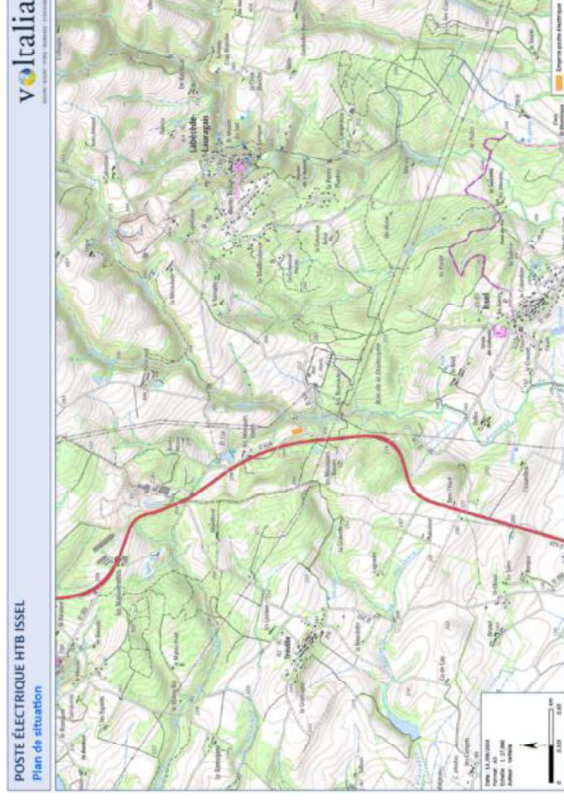
I. AVANT-PROPOS

Le présent résumé non technique expose de manière accessible les principaux résultats de l'étude d'impact du projet de poste électrique. Il vise à informer le public sur la nature du projet, son environnement, ses incidences potentielles, les mesures prévues pour les éviter, les réduire ou les compenser, ainsi que sur la compatibilité du projet avec les politiques et documents de planification environnementale.

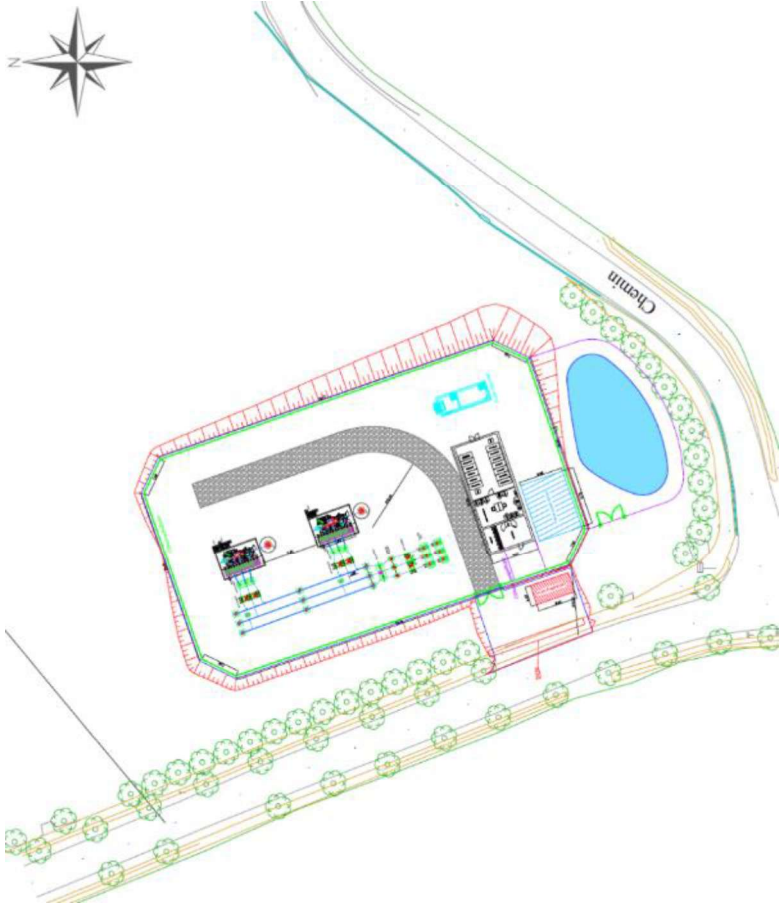
II. PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un poste électrique destiné à renforcer le réseau de distribution et à améliorer la fiabilité de l'alimentation en énergie sur le territoire communal, sur une emprise de 5 600 m². Ce poste répond à une hausse des besoins en électricité et facilite le raccordement de futurs projets d'énergies renouvelables. L'aménagement prévoit une emprise limitée, entièrement comprise dans une zone d'implantation préférentielle (ZIP) à vocation technique, déjà partiellement anthropisée.

La carte ci-dessous présente un plan de situation avec l'implantation du poste électrique :



Plan de situation du Poste Electrique d'Issel



Plan de masse du Poste Electrique d'Issel

III. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET ETAT INITIAL

Le site d'étude se situe dans un environnement semi-rural caractérisé par des espaces agricoles ouverts ponctués de haies bocagères et de quelques boisements dispersés. Aucune zone Natura 2000 ni espace naturel protégé n'est concernée par le projet. Les études montrent la présence d'un aléa fort de retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'une faune aviaire ordinaire, susceptible d'utiliser les haies et lisières pour la nidification et l'alimentation. Sur le plan paysager, la ZIP est peu visible depuis les habitations ; seules certaines routes secondaires présentent une visibilité modérée.

1. MILIEU PHYSIQUE

Milieu physique			
Thématiques analysées	Enjeux	Degré d'enjeu	Sensibilité
Topographie du site	Site de projet caractérisé par un relief relativement plat présentant une pente plus marquée à l'Est. Le projet devra s'adapter à la topographie ou des déblais/remblais seront à prévoir.		
Contexte climatique et EnR	Climat océanique tempéré, bénéficiant d'un bon taux d'ensoleillement, favorable au développement des EnR. Un développement des EnR à encourager pour répondre aux politiques nationales et européennes.		
Contexte géologique	Sous-sols composés en grande partie par deux formations géologiques présentant des sensibilités moyennes vis-à-vis du risque retrait gonflement des sols.		

Milieu physique			Sensibilité
Thématiques analysées	Enjeux	Degré d'enjeu	
Contexte hydrogéologique	Présence de deux masses d'eau affleurantes dont une libre subissant diverses pressions. La ZIP n'est pas concernée par un périmètre de protection captage. La zone est également non sujette aux inondations de cave/débordement de nappe.		
Contexte hydrographique	Présence du ruisseau de Glandes à 80 m de la ZIP qui présente un état chimique bon et un état écologique médiocre		
Risques naturels et technologiques	Aucune SUP inondation recensée à proximité du site de projet L'entièreté de la ZIP est soumise à une exposition forte au risque de retrait-gonflement des argiles. Deux risques technologiques enregistrés à proximité de la ZIP (transport de matières dangereuses, ICPE).		

Issel jouit d'un contexte climatique doux, présentant peu de contraintes, et donc favorable au développement d'énergies renouvelables. L'implantation d'un poste électrique tel que prévu dans ce projet permettrait de soutenir les démarches mises en place au regard du développement de ces énergies.

La commune d'Issel présente 7 risques naturels et 2 technologiques, la ZIP quant à elle présente un risque important de retrait gonflement des argiles ainsi qu'une certaine sensibilité au risque technologique de transport de matière dangereuse dû à sa proximité avec la RD624. Un site ICPE est localisé à proximité de la ZIP (200 m).

Le contexte hydraulique à proximité de la ZIP comporte un ruisseau à environ 80 m de la ZIP ainsi que deux masses d'eau souterraines dont une libre. Aucun périmètre de captage n'a été enregistré à proximité de la ZIP.

Valeur de l'enjeu :	Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à fort	Fort
---------------------	--------	----------------	-------	--------------	------

Synthèse de l'analyse du milieu physique :
 La topographie du site présente un avantage par rapport à celle retrouvée sur le reste de la commune : la zone de projet est relativement plane et la nature du projet ne nécessitera pas d'importants mouvements de terre.

2. MILIEU HUMAIN

Milieu humain			
Thématiques analysées	Enjeux	Degré d'enjeu	Sensibilité
Contexte socio-économique	Maintien de la démographie locale et des emplois sur le territoire.		
Qualité de vie et commodités de voisinage	Le contexte sonore, des vibrations, qualité de l'air et émissions lumineuses est concerné par la circulation le long des axes à proximité ainsi que les activités agricoles voisines.		
Hygiène et salubrité publique	Sur la commune les services AEP, assainissement collectif ou non ainsi que la collecte des déchets sont gérés par la Communauté de Communes.		
Hébergements, loisirs et activités touristiques	Aucun enjeux détectés à proximité		
Aménagement du territoire	Respect des documents-cadres et prise en compte des SUP. Aucun enjeu au regard du PLU, qui autorise la destination du projet		
Occupation du sol et fonctionnement territorial	Cohérence d'ensemble dans la trame et l'organisation du territoire. La ZIP est recensée au RPG 2023		

Milieu humain		
Thématiques analysées	Enjeux	Degré d'enjeu
	pour culture autres céréales.	
Etude de densité	Prise en compte des enjeux liés à la qualité et à la préservation et la restauration de la biodiversité.	

Valeur de l'enjeu :	Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à fort	Fort
---------------------	--------	----------------	-------	--------------	------

Synthèse de l'analyse du milieu humain :

Le territoire d'Issel présente une démographie croissante bien que la commune soit aussi touchée par le phénomène national de desserrement des ménages. Le parc de logement, ancien, comporte une large majorité de maisons et de résidences principales.

Le contexte économique de la commune est en bonne santé, bien que par sa taille elle ne présente pas une offre abondante de commerces et services, elle recense cependant une certaine offre composée principalement d'artisans (électricien, maçon, carreleur, charpentier...) de petites entreprises (terrassement) et de commerçants (salon de coiffure, commerçant ambulant).

La commune compte deux principaux secteurs d'habitation présentant un profil en long qui s'étire le long de l'axe principal, la départementale 126. On observe également un phénomène de mitage issu d'un maillage historique dispersé des exploitations agricoles, de nombreux documents cadres incitent désormais la commune à densifier son habitat autour des trames bâties identifiées.

La commune est couverte par un PLU, qui identifie le périmètre de la ZIP au sein de la zone Agricole. Le règlement écrit de cette dite zone autorise sous conditions les installations de type poste électrique ne portant pas entrave à l'implantation du projet. Le périmètre de la ZIP n'inclut aucune SUP.

Le voisinage en termes d'habitat et d'hébergements loisirs et activités touristiques ne présentent pas non plus d'enjeux.

3. PAYSAGES

Milieu paysager				
Thématiques analysées	Enjeux	Degré d'enjeu	Sensibilité par rapport au projet	
Structure et évolution des paysages	Territoire rural au relief qui ondule amplement. Le paysage alterne entre nombreuses grandes surfaces boisées, cultures céréalières et prairies.	Faible	Artificialisation de parcelles agricoles mais très faible visibilité en raison du contexte boisé et des quelques vallonnements amples du relief.	
	Point de vue depuis les habitations dans l'AEE	Null	Aucune relation visuelle possible avec la ZIP	
	Point de vue depuis les habitations dans l'AER	Null	Aucune relation visuelle possible avec la ZIP	
	Point de vue depuis les routes existantes situées à la limite du site et dans l'AEE	Null	Aucune relation visuelle possible avec la ZIP	
	Point de vue depuis les routes existantes situées à la limite du site et dans l'AER	Modéré	Visibilité directe depuis quelques axes de communication de l'AER et de l'AEI. Il n'y a pas d'habitation à proximité.	
Patrimoine et tourisme	Château La Pomarède Château du Castelet des Crozes Le canal du Midi	Null	Aucune relation visuelle possible avec la ZIP	
	Ancien château (Labécède-Lauragais)	Null	Aucune relation visuelle possible avec la ZIP	

	Ancien centre national de vol à voile de la Montagne Noire	
--	--	--

Valeur de l'enjeu :	Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à fort	Fort
---------------------	--------	----------------	-------	--------------	------

4. MILIEU NATUREL

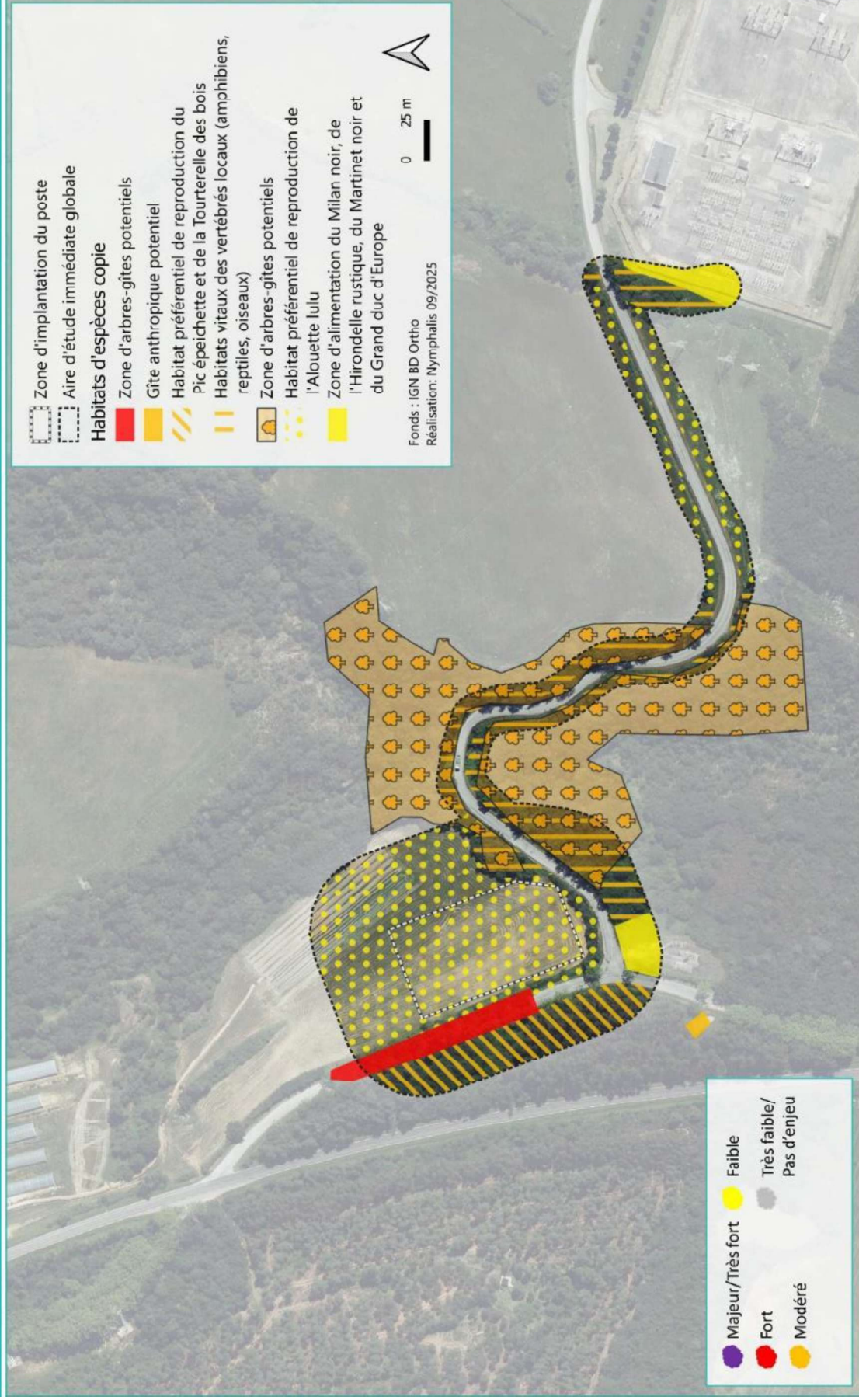
A l'issue des prospections naturalistes menées par les experts de Nymphalis, nous pouvons retenir que :

- **Deux espèces végétales**, représentant un enjeu local notable de conservation, sont représentées très ponctuellement en bord de route ou au sein de la prairie de fauche : la **Marguerite glauque** *Leucanthemum subglaucum* et la **Sérapias en cœur** *Serapias cordigera* ;
- Une seule **espèce d'amphibien** patrimoniale représentant un faible enjeu local : la **Salamandre tachetée** *Salamandra salamandra*. Les larves de cette espèce se développent au sein du ruisseau à l'est et les adultes peuvent utiliser l'essentiel des habitats pour leur abri ou leur alimentation, hors routes et cœur de parcelles agricoles.
- **Quatre espèces de reptiles** sont mises en avant : la **Vipère aspic** *Vipera aspis* (enjeu modéré), le **Lézard à deux raies** *Lacerta bilineata*, le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* et la **Couleuvre verte et jaune** *Hierophis viridiflavus* (enjeux faibles pour les 3 derniers reptiles). Ce cortège exploite les boisements, prairies en cours d'embroussaillage, fourrés, haies, lisières pour y accomplir son cycle de vie complet (alimentation, reproduction, dispersion et hivernage) ;
- Les **oiseaux comptent 14 espèces** qui représentent un enjeu local notable (estimé de faible à modéré selon l'espèce). Nous avons pu identifier dix espèces nicheuses représentant un enjeu modéré du fait de leur statut de menace ou de rareté. Il s'agit des espèces suivantes : la **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio*, le **Verdier d'Europe** *Chloris chloris*, le **Chardonneret élégant** *Carduelis carduelis*, le **Pipit des arbres** *Anthus trivialis*, la **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*, le **Pic épeichette** *Dendrocopos minor* et le **Serin cini** *Serinus serinus*. Les autres espèces patrimoniales à enjeu représentent un

enjeu faible du fait de leur caractère plus commun ou d'une utilisation de la zone seulement pour leur alimentation.

- Les enjeux concernant les mammifères sont faibles à forts, notamment en ce qui concerne les chauves-souris. Ces enjeux concernent essentiellement les gîtes anthropiques et arboricoles présents dans l'aire d'étude élargie ainsi que les territoires de chasse que constituent les haies et les lisières arborées. La **Noctule commune** *Nyctalus noctula* est l'espèce avec un enjeu local le plus élevé (fort) ainsi que l'alignement de platane favorable au gîte de cette espèce. Les autres espèces considérées comme résidentes potentielles à l'échelle de l'aire d'étude comme la **Barbastelle d'Europe** *Barbastella barbastellus*, la **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri*, le **Grand rhinolophe** *Rhinolophus ferrumequinum*, etc., possèdent un enjeu local modéré. Le **Chat forestier** *Felis sylvestris*, considéré comme potentiellement présent mais de façon anecdotique possède un enjeu local faible.

Synthèse des enjeux au sein de la zone d'étude



Synthèse cartographique des enjeux écologiques de la zone d'étude

IV. PRINCIPALES INCIDENCES POTENTIELLES

- le paysage, avec une visibilité ponctuelle depuis quelques axes de circulation ;
- le milieu naturel, par la suppression limitée de végétation et la possible perturbation d'oiseaux nicheurs ;
- les risques technologiques, faibles comptes tenus de la distance avec les installations classées voisines.

L'ensemble de ces impacts est qualifié de faible à modéré, localisé et réversible, sous réserve de la mise en œuvre des mesures prévues.

Les incidences potentielles du projet concernent principalement :

- le milieu physique, en raison du risque géotechnique lié aux sols argileux ;

1. MILIEUX HUMAIN, PHYSIQUE ET PAYSAGER

Les doublons entre les différentes incidences ne sont pas ici répertoriés. Seules les incidences présentant une significativité sont présentées.

Milieux / Facteurs	Enjeux	Degré d'enjeu	Niveau d'incidence brutes
Paysager	Point de vue depuis les routes existantes situées à la limite du site et dans l'AER	Modéré	Moyen à fort
	Intégration paysagère de l'entrée du poste électrique	Modéré	Moyen à fort
	Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'insecticides	Modéré	Moyen à fort
	Intégration paysagère du bâti	Modéré	Moyen à fort
Physique	L'entièreté de la ZIP est soumise à une exposition forte au risque de retrait-gonflement des argiles.	Fort	Moyen à fort
	Deux risques technologiques enregistrés à proximité de la ZIP (transport de matières dangereuses, ICPE).	Modéré	Faible
	Mouvements d'engins relatifs à la préparation des terrains	Fort	Faible à modéré
	Empreinte carbone du chantier	Moyen	Faible
	Emissions de gaz à effet de serre	Fort	Faible
	Risque d'érosion des sols	Fort	Faible à modéré
	Risques incendie, foudre et électriques	Moyen	Faible
Physique/Humain	Risques de nuisances envers les populations humaines	Fort	Faible
Humain	Le poste électrique, peut modifier localement le paysage, surtout dans un environnement naturel ouvert	Moyen	Faible

2. MILIEU NATUREL

Synthèse de l'analyse des impacts bruts du projet

GROUPES ETUDIÉS	HABITATS/ESPÈCES A ENJEU CONCERNÉS*	IMPACTS BRUTS						TYPE D'IMPACT	DUREE D'IMPACT	NIVEAU D'IMPACT
		NATURE DE L'IMPACT EN PHASE DE TRAVAUX		NATURE DE L'IMPACT EN PHASE D'EXPLOITATION		QUANTIFICATION				
		QUALIFICATION	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	QUANTIFICATION					
HABITATS NATURELS	Zones anthropiques très artificialisées (stockage d'inertes, déblais, talus, etc.) & Routes et abords rudéraux herbacés (J&E5.1)	Altération	-0,45 ha/1,1 ha représentés dans l'aire d'étude	Reconstitution	+0,45ha		Direct	Tempo- raire	Aucun impact	
	Friches mésoxérophiles eutrophiles acidoclines (jachère récente) (I1.5)	Altération	-0,55 ha/1,8 ha représentés dans l'aire d'étude	Reconstitution	+0,55 ha d'habitats rudéraux à artificialisés		Direct	Perma- nente	Négli- geable	
	Plantations d'essences allochtones (C2.8) & Alignements de platanes	-	-	-	-		-	-	Aucun impact	
	Prairies mésophiles mésoeutrophiles acidoclines (E2.2)	-	-	-	-		-	-	Aucun impact	
	Accrus et fourrés mésophiles eutrophiles & haies fourrées (F3.1)	-	-	-	-		-	-	Aucun impact	
	Chênaies pubescentes (G1.7)	-	-	-	-		-	-	Aucun impact	
	Ruisseau rectifié (C2.5)	-	-	-	-		-	-	Aucun impact	
FLORE	Ruisseau permanent de la Glande (C2.3)	-	-	-	-		-	-	Aucun impact	
	Sérapias en cœur <i>Serapias cordigera</i>	-	-	-	-		-	-	Aucun impact	
	Marguerite glaueque <i>Leucanthemum subglaucum</i>	✓ Destruction d'individus	✓ un à deux pieds	Résilience probable à court terme	Solde nul probable en nombre de pieds après quelques années		Direct	Tempo- raire	Négli- geable	
	Plantes communes	Altération d'habitat de plusieurs espèces communes ou non menacées localement	-1ha	Reconstitution d'une flore rudérale au niveau des secteurs aménagés	+1 ha		Direct	Perma- nente/ Tempo- raire	Négli- geable	
INVERTEBRES	Espèces communes des agrosystèmes intensifs	✓ Destruction d'individus (larves, œufs), ✓ Altération d'habitat (larve et imagos)	-1 ha	Retour de cortèges plus rudéraux	+1 ha		Direct	Tempo- raire	Négli- geable	

GROUPES ETUDIÉS	HABITATS/ESPÈCES A ENJEU CONCERNES*	IMPACTS BRUTS						
		NATURE DE L'IMPACT EN PHASE DE TRAVAUX		NATURE DE L'IMPACT EN PHASE D'EXPLOITATION		TYPE D'IMPACT	DURÉE D'IMPACT	NIVEAU D'IMPACT
		QUALIFICATION	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	QUANTIFICATION			
AMPHIBIENS	Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	-	-	Direct	Permanente/Temporaire	Négligeable
REPTILES	Cortège local des reptiles à faible enjeu : Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> , Couleuvre verte-et-jaune <i>Hierophis viridiflavus</i> , Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	-	-	Direct	Permanente/Temporaire	Négligeable
	Vipère aspic de Zinniker <i>Vipera aspis zinnikeri</i>	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	-	-	Direct	Permanente/Temporaire	Négligeable
OISEAUX	Cortège nicheur local des agrosystèmes : Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> ,	✓ Mortalité potentielle d'individus (nichées), ✓ Perte d'habitat de repos ou de nidification, ✓ Dérangement d'individus, ✓ Perte d'habitat d'alimentation	✓ Potentiellement un à trois couples concernés par les travaux ✓ 0,55 ha ✓ idem ✓ 0,55 ha	✓ Maintien très probable des individus concernés au sein du paysage très local (aire d'étude immédiate et voisinage) après travaux considérant la faible sensibilité des espèces concernés et la présence d'habitat de substitution non saturés dans le voisinage	-	Direct/Indirect	Permanente/Temporaire	Faible
	Cortège des milieux arborés : Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> , Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i> , Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> , Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i> , Tourterelle des bois <i>Streptopella turtur</i> , Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i> , Serin cini <i>Serinus serinus</i> ; Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i> , Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i> ;	✓ Mortalité potentielle d'individus (nichées), ✓ Dérangement d'individus	✓ Potentiellement une à cinq nichées proches des travaux pour chaque espèce ✓ Négligeable	✓ Maintien probable des individus dans ou à proximité de l'emprise du projet post-travaux	-	Direct/Indirect	Permanente/Temporaire	Modéré

IMPACTS BRUTS								
GROUPES ETUDES	HABITATS/ESPÈCES A ENJEU CONCERNES*	NATURE DE L'IMPACT EN PHASE DE TRAVAUX		NATURE DE L'IMPACT EN PHASE D'EXPLOITATION		TYPE D'IMPACT	DUREE D'IMPACT	NIVEAU D'IMPACT
		QUALIFICATION	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	QUANTIFICATION			
	Cortège en hivernage ou alimentation : Milan royal <i>Milvus milvus</i>, Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>, Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>, Martinet noir <i>Apus apus</i>	✓ Dérangement d'individus, ✓ Perte d'habitat d'alimentation	✓ Négligeable ✓ < 0,55 ha	Retour probable des individus concernés à proximité de l'emprise du projet post-travaux	-	Direct/ Indirect	Permanente/ Temporaire	Négligeable
	Espèces nicheuses communes non menacées : Rougegorgé, Pinson des arbres, Grimpereau des jardins, fauvettes, etc.	✓ Mortalité potentielle d'individus (nichées), ✓ Dérangement d'individus, Perte d'habitat d'alimentation	✓ Potentiellement un à cinq couples proches des travaux pour chaque espèce ✓ Négligeable ✓ Négligeable	Retour probable des individus concernés à proximité de l'emprise du projet post-travaux	-	Direct/ Indirect	Permanente/ Temporaire	Négligeable
MAMMIFERES	Chauves-souris en chasse ou transit	Perte potentielle d'habitat de chasse (invertébrés)	Négligeable	-	-	Indirect	Temporaire	Négligeable
		Perte potentielle d'habitat de transit	Négligeable	-	-	Indirect	Temporaire	Négligeable
CONTINUITES ECOLOGIQUES		-	-	-	-	-	-	Aucun impact

***Note importante :** afin de ne pas diluer l'information la plus importante et qui concerne l'analyse des populations d'espèces réellement ou potentiellement sensibles au projet, ne sont pas repris ici, l'analyse des impacts évalués de négligeable à nul et qui concerne des espèces sans statut réglementaire ou non menacées.

Niveau d'impact	Démarche ERC recommandée
Impact positif : l'impact est de nature à améliorer l'état de conservation de l'élément étudié à l'échelle locale.	Aucune mesure ERC nécessaire
Absence d'impact ou impact négligeable à très faible : pas d'impact mesurable et donc pas de remise en cause de l'état de conservation de l'élément étudié à l'échelle locale.	Aucune mesure ERC nécessaire
Niveau d'impact faible : l'impact est mesurable mais, néanmoins, n'est pas de nature à porter atteinte et à remettre en cause l'état de conservation de l'élément étudié à l'échelle locale ou, a fortiori, de la zone d'étude.	Mesures ER conseillées

Niveau d'impact	Démarche ERC recommandée
Niveau d'impact modéré : l'impact est de nature à porter atteinte à l'état de conservation de l'élément étudié à l'échelle de la zone d'étude mais pas forcément à l'échelle locale (échelle communale à supra-communale).	Mesures E conseillées, sinon R nécessaires et C si résiduelles notables (voire DDEP*)
Niveau d'impact fort : l'impact est de nature à porter atteinte à l'état de conservation de l'élément étudié à l'échelle locale (échelle communale à supra-communale).	Mesures ER indispensables et C si résiduelles notables (voire DDEP)
Niveau d'impact très fort à majeur : l'impact est de nature à porter atteinte à l'état de conservation de l'élément étudié à l'échelle supra-locale, régionale, voire, nationale.	Si E impossible, abandon du projet conseillé ou DDEP

V. MESURES D'ÉVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION (ERC)

Le projet applique la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC) :

- Éviter : choix d'un site hors zones sensibles et hors périmètre d'habitations ; phasage des travaux hors période de reproduction des oiseaux ;
- Réduire : adoption de techniques constructives adaptées à l'aléa argile (fondations semi-profondes, drainage périphérique, stabilisation des sols) ; intégration paysagère par des haies d'essences locales, traitement chromatique des bâtiments, gestion différenciée des espaces verts ; interdiction d'usage de produits phytosanitaires ;
- Compenser : création de haies et bosquets supplémentaires et pose de nichoirs pour compenser la perte potentielle d'habitats.

VI. MESURES DE SUIVI

Un suivi environnemental et géotechnique sera mis en place pendant les travaux puis en phase d'exploitation : contrôle de la stabilité des sols, suivi de la végétation et vérification de la reprise des plantations compensatoires

VII. IMPACTS RESIDUELS

1. MILIEU PHYSIQUE, HUMAIN ET PAYSAGER

Milieux/Facteurs	Enjeux	Degré d'incidence brute	Mesures	Degré d'incidence résiduelle	Significativité résiduelle
PHYSIQUE	L'entièreté de la ZIP est soumise à une exposition forte au risque de retrait-gonflement des argiles.	Moyen à fort	MR6	Faible	Non
	Adaptation / limitation des zones de circulation des engins	Fort	MR7	Faible	Non
	Optimisation des ressources et gestion durable des matériaux de chantier	Modérée	MR8	Nul	Non
	Mise en place de mesures préventives de lutte contre la pollution	Fort	MR9	Faible	Non
	Dispositif préventif de lutte contre l'érosion des sols	Fort	MR10	Nul	Non

Milieux/Facteurs	Enjeux	Degré d'incidence brute	Mesures	Degré d'incidence résiduelle	Significativité résiduelle
	Gestion des risques incendie, foudre et électriques	Modérée	MR11	Nul	Non
PHYSIQUE/HUMAIN	Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines	Fort	MR12	Faible	Non
PAYSAGER	Point de vue depuis les routes existantes situées à la limite du site et dans l'AER	Moyen à fort	MR2 et MR3	Faible	Non
	Intégration paysagère de l'entrée du poste électrique	Moyen à fort	MR4	Faible	Non
	Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'insecticides	Moyen à fort	ME	Nul	Non
	Intégration paysagère du bâti	Moyen à fort	MR5	Faible	Non

2. MILIEU NATUREL

En ce qui concerne le milieu naturel, les incidences résiduelles suite à la mise en œuvre de la mesure d'évitement ME 5, de réduction MR 2, MR 3, MR 4 et d'accompagnement MA 2 sont analysées dans le tableau ci-dessous :

GROUPES ETUDES	HABITATS/ESPECES A ENJEU CONCERNES	IMPACTS BRUTS			MESURES		IMPACTS RESIDUELS		
		NATURE DE L'IMPACT		NIVEAU D'IMPACT			Nature de l'Impact résiduel		NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL
		QUALIFICATION	QUANTIFICATION		R	A	QUALIFICATION	QUANTIFICATION	
HABITATS NATURELS	Zones anthropiques très artificialisées (stockage d'inertes, déblais, etc.) & Routes et abords rudéraux herbacés (J&E5.1)	Altération temporaire	0,45 ha	Aucun impact	-	-	Altération temporaire	0,45 ha	Aucun impact
	Friches mésoxérophiles eutrophiles acidiclinales (jachère récente) (I1.5)	Altération au profit plus rudéraux	0,55 ha	Négligeable	-	-	Altération au profit plus rudéraux	0,55 ha	Négligeable
	Plantations d'essences allochtones (G2.8) & Alignements de platanes	-	-	Aucun impact	-	-	-	-	Aucun impact
	Prairies mésophiles mésoeutrophiles acidiclinales (E2.2)	-	-	Aucun impact	-	-	-	-	Aucun impact
	Accrus et fourrés mésophiles eutrophiles & haies fourrées (F3.1)	-	-	Aucun impact	-	-	-	-	Aucun impact
	Chênaies pubescentes (G1.7)	-	-	Aucun impact	-	-	-	-	Aucun impact
	Ruisseau rectifié (C2.5)	-	-	Aucun impact	-	-	-	-	Aucun impact
	Ruisseau permanent de la Glande (C2.3)	-	-	Aucun impact	-	-	-	-	Aucun impact
	Sérapias en cœur <i>Serapias cordigera</i>	-	-	Aucun impact	-	-	-	-	Aucun impact
	FLORE								

GROUPES ETUDIÉS	HABITATS/ESPÈCES A ENJEU CONCERNÉS	IMPACTS BRUTS			MESURES		IMPACTS RÉSIDUELS		
		NATURE DE L'IMPACT		NIVEAU D'IMPACT	R	A	Nature de l'impact résiduel		NIVEAU D'IMPACT RÉSIDUEL
		QUALIFICATION	QUANTIFICATION				QUALIFICATION	QUANTIFICATION	
	Marguerite glauque <i>Leucantherum subglaucum</i>	Destruction d'individus mais reconstitution très probable des effectifs initiaux après travaux	-	Négligeable	-	A1	Destruction d'individus mais reconstitution très probable des effectifs initiaux après travaux	-	Négligeable
	Plantes communes	Altération d'habitat de plusieurs espèces communes ou non menacées localement et reconstitution d'habitats pour des espèces plus rudérales en moyenne	1ha	Négligeable	-	-	Altération d'habitat de plusieurs espèces communes ou non menacées localement et reconstitution d'habitats pour des espèces plus rudérales en moyenne	1ha	Négligeable
	INVERTEBRÉS	✓ Destruction d'individus (larves, œufs), ✓ Altération d'habitat (larve et imagos) au profit de cortège plus rudéraux	1 ha	Négligeable	-	-	✓ Destruction d'individus (larves, œufs), ✓ Altération d'habitat (larve et imagos) au profit de cortège plus rudéraux	1 ha	Négligeable
AMPHIBIENS	Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	Négligeable	-	A1	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	Négligeable
REPTILES	Cortège local des reptiles à faible enjeu : Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> , Couleuvre verte-et-jaune <i>Hierophis viridiflavus</i> , Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	Négligeable		A1	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	Négligeable
	Vipère aspic de Zinniker <i>Vipera aspis zinnikeri</i>	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	Négligeable	R1	A1	Altération d'habitat terrestre (alimentation, dispersion)	Négligeable	Négligeable
OISEAUX	Cortège nicheur local des agrosystèmes : Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> ,	✓ Mortalité potentielle d'individus (nichées), Potentiellement un à trois couples concernés		Faible	R1	A1	✓ Perte d'habitat de repos ou de nidification, ✓ Perte d'habitat d'alimentation	✓ 0,55 ha	Négligeable

GROUPES ETUDIES	HABITATS/ESPESCES A ENJEU CONCERNES	IMPACTS BRUTS			MESURES		IMPACTS RESIDUELS		
		NATURE DE L'IMPACT		NIVEAU D'IMPACT	R	A	Nature de l'impact résiduel		NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL
		QUALIFICATION	QUANTIFICATION				QUALIFICATION	QUANTIFICATION	
		✓ Perte d'habitat de repos ou de nidification, ✓ Dérangement d'individus ✓ Perte d'habitat d'alimentation	par les travaux ✓ 0,55 ha ✓ idem ✓ 0,55 ha			✓ Dérangement d'individus			
	Cortège des milieux arborés : Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> , Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i> , Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> , Pipit des arbres <i>Anthus trivialis</i> , Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i> , Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i> , Serin cini <i>Serinus serinus</i> ; Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i> , Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i> ;	✓ Mortalité potentielle d'individus (nichées), ✓ Dérangement d'individus	✓ Potentielle ment une à cinq nichées proches des travaux pour chaque espèce ✓ Négligeable	Modéré	R1	A1	✓ Dérangement d'individus	✓ Négligeable	Négligeable
	Cortège en hivernage ou alimentation : Milan royal <i>Milvus milvus</i> , Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i> , Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i> , Martinet noir <i>Apus apus</i>	✓ Dérangement d'individus, ✓ Perte d'habitat d'alimentation	✓ Négligeable ✓ < 0,55 ha	Négligeable	-	-	✓ Dérangement d'individus, ✓ Perte d'habitat d'alimentation	✓ Négligeable ✓ < 0,55 ha	Négligeable
	Espèces nicheuses communes non menacées : Rougegorge, Pinson des arbres, Grimpereau des jardins, fauvettes, etc.	✓ Mortalité potentielle d'individus (nichées), ✓ Dérangement d'individus, ✓ Perte d'habitat d'alimentation	✓ Potentielle ment un à cinq couples proches des travaux pour chaque espèce	Négligeable	R1	A1	✓ Dérangement d'individus, ✓ Perte d'habitat d'alimentation	✓ Négligeable ✓ Négligeable	Négligeable

GROUPES ETUDIÉS	HABITATS/ESPÈCES À ENJEU CONCERNÉES	IMPACTS BRUTS			MESURES		IMPACTS RÉSIDUELS		NIVEAU D'IMPACT RÉSIDUEL
		NATURE DE L'IMPACT		NIVEAU D'IMPACT	R	A	Nature de l'impact résiduel		
		QUALIFICATION	QUANTIFICATION				QUALIFICATION	QUANTIFICATION	
			✓ Négligeable ✓ Négligeable						
MAMMIFÈRES	Chauves-souris en chasse ou transit	Perte potentielle d'habitat de chasse (invertébrés)	Négligeable	Négligeable	-	-	Perte potentielle d'habitat de chasse (invertébrés)	Négligeable	Négligeable
		Perte potentielle d'habitat de transit	Négligeable	Négligeable	-	-	Perte potentielle d'habitat de transit	Négligeable	Négligeable
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES		-	-	Aucun impact	-	-	-	-	Aucun impact

Analyse des impacts résiduels du projet de centrale agrivoltaïque

VIII. IMPACTS CUMULES

En l'état des connaissances disponibles dans les avis de l'Autorité environnementale et au regard des caractéristiques du projet, aucun élément ne permet d'identifier un risque avéré d'effets cumulés significatifs sur les compartiments faune, flore, habitats, continuités écologiques, eau, sols, paysage ou population humaine. Les projets recensés présentent des impacts faibles, diffus, ou n'interagissant pas directement avec ceux du poste électrique d'Issel. Ainsi, à ce stade, les effets cumulés potentiels sont considérés comme faibles, diffus et non susceptibles de modifier l'appréciation globale des impacts du projet, sans pour autant être totalement exclus mais non identifiés comme significatifs.

IX. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le projet est compatible avec le SCoT et le PLU en vigueur, qui identifient ce secteur comme apte à recevoir des équipements techniques. Il s'inscrit également dans les orientations du SRADDET Occitanie (sobriété foncière, développement des infrastructures énergétiques durables) et du PCAET intercommunal (transition énergétique). Aucune incompatibilité n'est relevée avec le SDAGE Adour-Caronne ni avec les objectifs de la Trame verte et bleue.

X. CONCLUSION GENERALE

Les incidences environnementales du projet de poste électrique sont limitées et maîtrisées grâce à l'application de mesures adaptées. Le projet s'intègre de manière harmonieuse dans son environnement et contribue à la sécurisation du réseau électrique tout en respectant les enjeux écologiques, paysagers et réglementaires du territoire.